



Peyrolles-info

151

Conseil municipal du 18 janvier 2019

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray, Pierre Hénon.

Absents : Jean Paulin et Thierry Ponsin.

Pouvoirs de Jean Paulin à Pierre Hénon et de Thierry Ponsin à François Abbou.

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 17h30

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1. DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2018

Il y a eu en 2018 de nombreux travaux de voirie imputés en fonctionnement. Le Maire a déjà viré la totalité des sommes disponibles sur la ligne « dépenses imprévues » (7 509 €). Il manque encore 500 € qu'il est proposé de virer de la ligne « personnel non titulaire » pour pouvoir régler toutes les factures

Accord unanime du Conseil

2. PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2019

Afin de faciliter le paiement des dépenses d'investissement du 1er trimestre 2019 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et d'urgence, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Accord unanime du conseil

3. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2019

Ajout des dépenses d'alimentation en eau potable 2018 au tableau des amortissements :

- remplacement de la tuyauterie du puits de captage, 2 909 €
- réseau de La Planquette, 4 740 €
- travaux dans le cadre du schéma directeur, 10 477 €
- régulateur de pression au Serre de Clayrac, 1 433 €

Accord unanime du conseil

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions 2018 sont reconduites.

Les subventions à la coopérative scolaire de l'école communale et au collège de Saint-Jean du Gard sont ajustées en proportion du nombre d'enfants de la commune qui y sont respectivement inscrits.

Une subvention exceptionnelle est accordée pour un voyage scolaire.

Nom des bénéficiaires	Subventions 2018	Propositions 2019
Abraham Mazel – St Jean du Gard	50,00 €	50.00 €
L'Oustal – St Jean du Gard	100.00 €	100.00 €
Association chasse Peyrollenque – Peyrolles	150,00 €	150.00 €
La Truite Salamandre – St André de Valborgne	75,00 €	75.00 €
Vita Vallée – L'Estréchure	50,00 €	50.00 €
La Diligence – St André de Valborgne	50,00 €	50.00 €
SMAC – L'Estréchure	50,00 €	50.00 €
Châtaignes et Marrons – St Privat des Vieux	50,00 €	50.00 €
Restaurants du Cœur – St Jean du Gard	50,00 €	50.00 €
Coopérative scolaire R. Lavesque Saint Jean du Gard - (plus d'enfant de la commune de Peyrolles dans cet établissement)	50,00 €	
Association Sportive du collège Marceau Lapierre – St Jean du Gard - pour les deux enfants de la commune de Peyrolles inscrits au collège	150.00 €	100.00 €
Collège Marceau Lapierre – St Jean du Gard - pour un voyage scolaire à Lyon en avril 2019		50.00 €
Club Cévenol – Anduze	25.00 €	25.00 €
6574 – Personnes de droit privé - (Associations) Total	850.00 €	800.00 €

Accord unanime du conseil

**5. TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU DRAIN DE CAPTAGE
DEMANDE DE SUBVENTION ÉTAT-DETR
(DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)**

Pour les travaux de construction d'un nouveau drain de captage pour le réseau d'adduction d'eau potable, nous avons déjà obtenu l'accord de subventions du département (25 %) et de l'agence de l'eau (mais pour 25 % au lieu des 50 % demandés) ce qui laisserait à la charge de la commune un montant de 50 % des travaux soit 32 925 €. Le Maire propose donc de faire une demande à l'État au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour un montant de 30 % du coût des travaux.

Accord unanime du conseil

6. TARIFS DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019

Après discussion, pour commencer à anticiper les inévitables augmentations à venir (uniformisation des tarifs, pénurie de la ressource en eau) il est décidé d'augmenter légèrement le tarif de l'eau et de maintenir le tarif de la location des compteurs, soit :

- 1,20 € par m³ d'eau consommé,
- 68 € par compteur loué.

Accord unanime du conseil

Questions diverses :

- **PLU (Plan local d'urbanisme) :** (à confirmer) une première réunion d'échange avec le bureau d'études Alpicité chargé de la révision du PLU pourrait avoir lieu le vendredi 22 février 2019 après-midi.
- **Plan très haut débit du Gard :** Le président du département, Denis Bouad doit annoncer le 29 janvier le détail de ce plan qui devrait amener la fibre optique à toutes les maisons dans un délai de 4 ans. D'après des indiscretions Peyrolles serait programmé en 2021 et L'Estréchure en 2019 mais il semblerait possible de raccorder les habitations de Peyrolles en même temps que celles de L'Estréchure.
- **Chemin rural des Fontanelles :** A la suite des orages de novembre un gros affaissement a eu lieu dans un tournant. Un devis d'enrochement de 7 590 € HT a été établi par l'entreprise Cabrit. Les propriétaires riverains ont donné leur accord pour en régler la moitié. Les travaux vont donc être lancés avant que la situation ne s'aggrave.
- **Chemin communal du Serre :** les travaux de profilage et apport de concassé vont être réalisés par l'entreprise Masméjean au printemps pour un montant de 2 631 €
- **Photocopieur :** l'appareil actuel qui était entretenu gracieusement par un habitant n'a aucun contrat de maintenance et présente des défauts de plus en plus visibles. La société Ricoh nous propose un appareil neuf avec entretien inclus à un tarif très avantageux (210 €/trimestre, 0,007 € la copie noir et blanc, 0,045 € la copie couleur). Accord du conseil.

- **Logement communal de la mairie :**

L'entreprise P et Jé va s'occuper d'enlever les lambris pour identifier les causes de la fuite de toiture récurrente.

Il pourrait être intéressant de faire classer ce logement en logement social ce qui apportera des subventions spécifiques et un prêt à taux 0 pour sa rénovation. Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Gard et l'Agence Technique Départementale peuvent nous aider dans les démarches.

La séance est levée à 19h15